Image not found or type unknown

Droit de retrouver mes origines

Par **laifouri**, le **17/08/2014** à **20:04**

mon père ZOUBIRE est élevé à la daass de constantine, né présumé en 1945 et inscrit dans les registres d'aprés un jujement en 1948, rapatrié en FRANCE en 1962 ou il a passé l'armée et a fais ses études en architecture, revenu en Algérie dans les 70 ou s'est marié et j'étais mise au monde. Maintenant je veux retrouver mes origines et connaitre mes droit de nationalité française.

Par **domat**, le **17/08/2014** à **20:34**

bjr,
il faut vous renseigner auprès de l'état civil algérien qui a conservé les registres d'état civil de la période française d'avant 1962.
vous pouvez vous renseigner auprès du Centre des Archives nationales d'Alger (20 rue Hassan Bennamane, BP n° 38, Birkhadem, Alger) qui détient 2 046 registres d'état civil sur microfiches (départements d'Alger (1846-1957), d'Oran (1846-1966), de Constantine (1846-1957), des Territoires du Sud (1847-1967)) et la liste des étrangers nés en Algérie (1880-1962).
concernant votre droit à la nationalité française par filiation, vous devez prouver que votre mère ou votre père était français à votre naissance ou durant votre minorité.
si vos parents ont pris la nationalité algérienne durant votre minorité, vous avez suivi la nationalité de vos parents.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés